



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOCATIONS

PARIS, LE 12 OCTOBRE 2021

Carl AXTENS (RC NARBONNAIS)

SU Agen Lot-et-Garonne / RC Narbonnais (J6 Pro D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / RC Narbonnais, M. Carl AXTENS a été définitivement exclu par l'arbitre à la 53^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Carl AXTENS est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 20 octobre 2021.

M. Carl AXTENS est suspendu dans l'attente de cette audience.

Clément MARTINEZ (SU AGEN LOT-ET-GARONNE)

SU Agen Lot-et-Garonne / RC Narbonnais (J6 Pro D2)

Carton rouge

Au cours de la rencontre SU Agen Lot-et-Garonne / RC Narbonnais, M. Clément MARTINEZ a été définitivement exclu par l'arbitre à la 53^{ème} minute.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Clément MARTINEZ est convoqué devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 20 octobre 2021.

M. Clément MARTINEZ est suspendu dans l'attente de cette audience.

SU AGEN LOT-ET-GARONNE / RC NARBONNAIS

SU Agen Lot-et-Garonne / RC Narbonnais (J6 Pro D2)

Rapport du représentant fédéral

A la suite des rapports établis par le représentant fédéral, faisant état d'une bagarre entre joueurs à l'occasion de la rencontre susvisée, le SU Agen Lot-et-Garonne et le RC Narbonnais sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 20 octobre 2021.

Laurent SEMPERE (STADE FRANÇAIS RUGBY)

Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne (J6 Top 14)

Rapport des officiels de match

A l'issue de la rencontre Stade Français Paris / ASM Clermont Auvergne, les arbitres n°4 et n°5 désignés lors de cette rencontre ont signalé le comportement de M. Laurent SEMPERE, Entraîneur du Stade Français Paris.

La situation visée est susceptible de constituer une infraction aux Règlements Généraux de la LNR et de la FFR.

M. Laurent SEMPERE et le club du Stade Français Paris sont convoqués devant la Commission de discipline et des règlements en sa séance du mercredi 20 octobre 2021.

M. Laurent SEMPERE n'est pas suspendu dans l'attente de cette audience.

CONTACT PRESSE

Thibault Brugeron - thibault.brugeron@lnr.fr - 01 55 07 87 51